

La Fondation 30 Millions d'Amis lance une mobilisation nationale pour dénoncer l'euthanasie d'animaux abandonnés

« En France, la peine de mort n'existe plus, sauf pour les innocents ! Chaque année, des milliers d'animaux abandonnés sont euthanasiés ». Avec sa nouvelle campagne choc contre l'abandon, la Fondation 30 Millions d'Amis combat ce fléau et dénonce les comportements qui l'amplifient. Elle lance une grande pétition nationale afin de mettre en œuvre 10 propositions concrètes pour que cesse enfin cette tragédie.

L'abandon peut conduire à la mort. Si l'euthanasie reste l'exception pour les animaux abandonnés, leur mise à mort est toutefois prévue, sous conditions, par l'article L211-25 du Code Rural :

« Lorsque les chiens et les chats accueillis dans la fourrière sont identifiés conformément à l'article L. 212-10 ou par le port d'un collier où figurent le nom et l'adresse de leur maître, le gestionnaire de la fourrière recherche, dans les plus brefs délais, le propriétaire de l'animal. [...] À l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière [...] Après l'expiration du délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité, il procède à l'euthanasie de l'animal. »

EN FOURRIÈRE, 1 CHAT SUR 5 EST EUTHANASIÉ !

Avant d'en arriver à cette insupportable extrémité, la loi prévoit néanmoins pour la fourrière la possibilité de « garder les animaux dans la limite de [sa] capacité d'accueil », ou bien de les confier « à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge qui, seules, sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption ».

Toutefois, compte-tenu du nombre de chiens et de chats abandonnés – 100.000 chaque année dont 60.000 pendant la seule période estivale – les refuges se retrouvent régulièrement **surchargés**, dans l'incapacité d'absorber le flux d'animaux non réclamés par leurs propriétaires à l'issue du délai légal de garde en fourrière.

L'euthanasie, censée constituer un "dernier recours", concerne, dans les faits, de **trop nombreux innocents**. Ainsi, dans le plus grand groupe de fourrières en France, 2 % des chiens sont "endormis". Un taux multiplié par 10 pour les chats (21 %) !

NON À L'ABANDON : LES MESURES CONCRÈTES DE LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

« Chaque abandon est, dans la majorité des cas, la résultante d'une mauvaise acquisition ou d'un acte irréfléchi », analyse Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Pour éviter cette tragédie, la Fondation 30 Millions d'Amis propose de s'attaquer directement aux causes de l'abandon, avec [10 propositions concrètes](#), parmi lesquelles: interdire la vente d'animaux de compagnie dans les **animaleries** et par **petites annonces**; interdire la vente des chiens non-inscrits au Livre des Origines Françaises (LOF), importés de l'étranger et souvent issus de trafics; instaurer un **permis de détention** d'animal de compagnie lié à la carte d'identité du maître; rendre obligatoire la stérilisation des chats; assermenter les associations de protection animale et les vétérinaires pour renforcer les contrôles et sanctionner les maîtres qui ne font pas identifier leur animal; renforcer et faire appliquer les **peines encourues** en cas d'abandon (actuellement 2 ans de prison et 30.000 € d'amende, contre 3 ans de prison et 45.000 € d'amende pour le vol d'un bien !).



AGIR ENSEMBLE : 1 HASHTAG = 1 SIGNATURE

Pour obtenir un engagement concret de la part de Didier Guillaume afin de mettre en œuvre ces 10 propositions contre l'abandon, la Fondation 30 Millions d'Amis a lancé une pétition nationale à l'attention du ministre de l'Agriculture, en charge de ce dossier. Il s'agit de la toute 1^{ère} pétition que l'on peut aussi **signer avec un hashtag** (#NONALABANDON) sur les réseaux sociaux, via un dispositif mis en place sur le site www.nonalabandon.com.

« L'année dernière, la Fondation 30 Millions d'Amis pointait du doigt le triste record détenu par la France – celui du nombre d'abandons en Europe – à travers une vaste [campagne de sensibilisation](#) qui avait provoqué un sursaut parlementaire, rappelle Reha Hutin. Alors que 240 députés et sénateurs promettaient une proposition de loi "pour en finir avec les abandons d'animaux", nous faisons parvenir dans la foulée à chacun d'entre eux nos 10 pistes législatives contre ce fléau. Ces propositions concrètes doivent être, une bonne fois pour toutes, entendues et appliquées ! Nous en avons le devoir, vis-à-vis des milliers de victimes innocentes qui entrent en fourrière pour ne jamais en sortir. »



Contact médias :

Christel Petit - 06 14 43 11 72 – christel.petit@agence-cpcommunication.fr

Kit presse disponible sur <https://www.30millionsdamis.fr/journalistes/>

Reconnue d'utilité publique, la Fondation 30 Millions d'Amis se bat pour faire progresser le droit des animaux et œuvre sur tous les fronts, depuis plus de 30 ans, pour les défendre et les protéger. Sur le terrain, devant les tribunaux, auprès des autorités, elle combat les maltraitances, les abandons, les trafics... La Fondation 30 Millions d'Amis sensibilise et éduque aussi les nouvelles générations au respect de la vie sous toutes ses formes, pour faire évoluer notre société vers une meilleure considération de l'animal.

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995

75402 Paris Cedex 08 - tel : 01 56 59 04 44

30millionsdamis.fr